

**Zeitschrift:** Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

**Herausgeber:** École fédérale de sport de Macolin

**Band:** 40 (1983)

**Heft:** 5

**Rubrik:** Page du lecteur

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# PAGE DU LECTEUR

## Ecrivez-nous!

Avez-vous une remarque à faire au sujet de la revue? Ecrivez-nous! Quelque chose à suggérer? Nous en serons heureux! Avez-vous un problème touchant à un aspect quelconque du sport que vous pratiquez et pensez-vous que nous puissions vous aider à le résoudre? Faites-nous en part! S'il présente un intérêt de portée suffisamment générale, nous vous répondrons par ma plume ou par celle d'un spécialiste si la question est trop spécifique! (Y.J.)

mation des maîtres d'éducation physique et l'application des programmes d'enseignement relatifs à l'éducation physique à l'école, Jeunesse + Sport enfin. La CFGS nomme des commissions d'experts qui ont pour mission de mener à bien les nombreuses tâches qui lui sont confiées. Actuellement, c'est Raymond Bron (Vaud) qui est président de la CFGS.

### **EFGS**

#### **Ecole fédérale de gymnastique et de sport**

*Je ne vais pas refaire l'histoire de l'EFGS. Elle est bien connue dans ses grandes lignes. Je me contenterai de rappeler qu'elle abrite, entre autres, une division de l'Instruction où l'on forme, dans le cadre de cours propres et extérieurs, des maîtres de sport, des moniteurs de sport militaire, des entraîneurs de fédérations (en collaboration avec l'ASS) et, surtout, des moniteurs J+S; une division du sport de la jeunesse et des adultes, une section des subventions fédérales et des installations de sport, une section de l'information et un institut de recherches. M. Kaspar Wolf est le directeur de l'EFGS.*

### **J+S**

#### **Jeunesse + Sport**

*C'est un instrument de la Confédération et des cantons visant à promouvoir l'activité sportive exercée par les jeunes de 14 à 20 ans dans les clubs de sport, les mouvements de jeunesse, les écoles et autres groupements. Chaque canton dispose d'un «Service J+S». A la tête du Mouvement: Jean-Claude Leuba.*

*Ces institutions dépendent de la Confédération et elles sont donc à la charge de l'Etat. Le «privé», l'ASS, surtout, participe pourtant quelquefois à certaines réalisations.*

### **ASS**

#### **Association suisse du sport**

*Elle est une organisation faîtière qui regroupe les fédérations sportives (quelque 70). Au sens du code civil, elle est une société de droit privé ayant pour premier but le maintien et la défense des intérêts des fédérations. Les finances de l'ASS proviennent en bonne partie des bénéfices du Sport-Toto, mais aussi des cotisations des membres et des subventions de la Confédération. M. Hans Möhr est président de l'ASS, alors que M. Ferdinand R. Imesch en est le directeur.*

21



### **CNSE**

#### **Comité national pour le sport d'élite**

Désigné par l'ASS pour soutenir et développer le sport de haut niveau.

### **SPT**

#### **Sport pour tous**

Commission désignée par l'ASS pour soutenir et favoriser le développement du sport populaire. Jörg Stäuble en est le président.

### **SST**

#### **Société suisse du Sport-Toto**

Comme les autres loteries suisses, la SST revêt un caractère d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif. Elle organise des concours destinés à procurer les moyens financiers nécessaires au développement du sport amateur. Le 75 pour cent de ses bénéfices est réparti entre les cantons et le 25 pour cent mis à disposition de l'ASS.

### **COS**

#### **Comité olympique suisse**

Membre du Comité international olympique, cette Institution est totalement indépendante. Le COS entretient d'étroits rapports avec l'ASS en vue de l'établissement de critères de sélection pour les Jeux olympiques, sélections sur lesquelles il a pleine autorité. Raymond Gafner est l'actuel président du COS.

Quant aux autres abréviations dont vous parlez, elles désignent tout simplement des fédérations sportives:

SFG = Société fédérale de gymnastique;

FSA = Fédération suisse d'athlétisme;

FSS = Fédération suisse de ski, etc. (Y.J.)